

## C.T.L. du 12 février 2013 : Le retour de Force Ouvrière

M. Bernard Peiclier remercie les organisations syndicales de leur présence.

*Vote sur deux points évoqués dans des CTL où FO n'a pas siégé pour les raisons que l'on sait .*

### 1° Approbation du Règlement intérieur du CTL

Pas de discussion possible.....Dialogue social ???

Vote : FO contre

### 2° Présentation du budget 2013

Bonne nouvelle pour le Président du CTL : le Contrôleur financier régional a jugé le budget soutenable et sans aucune réserve, vu les économies réalisées et prévues ...Les crédits seront débloqués.

Ce n'est pas le cas pour l'ensemble des départements.

FO s'insurge sur la disparition de la réserve de précaution.

M.Peiclier admet que les autres années elle était donnée, mais maintenant il y a un « surgel » des crédits justifié par le déficit de rentrée de la TVA , surgel dont le montant n'est pas connu actuellement.

FO souligne que, heureusement, l'Impôt sur les sociétés est plus rentable. L'administration le reconnaît mais 50 % de cette rentrée doit servir à **financer..... le pacte de compétitivité** !!!!!!!!!!!!!

Conclusion : le Ministère des Finances n'a plus les moyens d'assurer ses missions. Il en est réduit à faire des économies sur le dos des agents.....Attention pour l'année du blocage des crédits...

Pas de discussion possible.....Dialogue social ???

Vote : FO contre

Ironiquement, FO rappelle le principe du Comité Technique non paritaire qui d'après l'administration centrale donne plus de pouvoirs aux O.S...

En cas de vote négatif, il faut reconvoquer le CT en apportant des modifications.

**Seulement en matière d'emplois et de budget, l'administration locale n'a aucune marge de manœuvre !**



En la matière, le CTL ne sert plus à rien puisque rien n'est amendable.....

Au travers de ce faux dialogue social, notre Directeur Général se moque de ses agents.

Son rôle est de supprimer du personnel et ainsi réduire les charges de fonctionnement au travers des DOS ou démarches stratégiques.

**FO conseille aux agents de ne pas participer aux démarches stratégiques qui font croire aux personnels qui sont acteurs d'améliorations..**

---

**Avant d'aborder l'ordre du jour, un échange très intéressant entre l'administration et les organisations syndicales.**

\* FO juge que les protocoles d'accueil entérinent toujours le manque d'effectifs. Le nombre d'agents à l'accueil est insuffisant. De plus en plus, des personnes viennent demander des conseils ou aides afin de s'éviter un professionnel « payant » tel un notaire... Si on veut un service de qualité, il faut s'en donner les moyens ou alors ne s'occuper que de nos redevables et renvoyer les autres.

\* Au sujet de la « notation », Mme Boverly précise que, la campagne est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février. Le 11 mars, une réunion de coordination aura lieu.

Quant à la mise en place ????

La note de Bercy n'est pas publiée, et l'application EDEN RH n'est pas ouverte pour diverses raisons dont certaines techniques ...elle devrait fonctionner vers le 25 février.....d'où un report de la procédure dans le temps.

FO s'étonne que la semaine dernière, l'administration locale ait demandé les propositions des chefs de service avant les entretiens professionnels. !!!!!!!

**Si tout est fait d'avance, à quoi sert ce moment intense qu'est l'entretien ?**

FO rappelle que le **décret prévoit la possibilité d'attribuer 3 mois de bonification** ; pourtant Bercy a intimé aux directions locales de n'en attribuer que 1 ou 2. Si maintenant, le Directeur Général se met dans l'illégalité; où allons-nous ? et en plus, il parle de déontologie aux agents.

Mme Boverly justifie la non-attribution des 3 mois par la volonté « bienveillante » de l'administration à faire bénéficier plus d'agents de 1 ou 2 mois. Ainsi on remercie 70 % des agents au lieu de 50 %. Que ne ferait-on pas pour la paix sociale.....Et, en plus, ça coûte rien.....Mais où est la vraie reconnaissance professionnelle ?

Si le contingent à attribuer n'était pas tributaire de quotas il n'y aurait pas de problème ...

**FO, respectueux des lois, demande l'application de ce décret, prévoyant l'attribution de 3 mois.**

**La CGT est contre la proposition de FO d'appliquer le décret, préférant attendre la note de Bercy....**

**Début du CTL.....**

**3° L'accueil :**

Enfin, l'administration locale a répondu à la demande des O.S.

Mme Boverly explique la démarche d'évaluation.

Il s'agit de faire un bilan puis émettre des orientations afin de mieux gérer la charge d'activité de l'accueil physique et téléphonique...et cela dans 2 domaines

- L'humain : les conditions de travail, la protection des agents et leur formation professionnelle sécurité.
- L'organisation des structures : les protocoles

Dans le département des Alpes Maritimes, il y a 2 protocoles : Nice Cadeï et Cannes.

Bientôt un protocole sur le lien avec les Trésoreries de proximité ou les SIP « mono-trésorerie »

FO s'étonne de discuter sur le sujet sans chiffrage, de plus avec des documents pour le CTL adressés trop tardivement.

Combien de personnes se présentent à Cadeï ? à Cannes ? Pour quelles raisons ?

Les différents accueils ne comptabilisent pas de la même manière les visiteurs. Les demandes de renseignements ne sont pas comptabilisées.....Les statistiques, si chères à notre administration, sont dévoyées ...



FO fait remarquer qu'à Cannes, il fait froid à l'accueil. Les agents travaillent avec leur manteau sur le dos ...Et pour cette mission essentielle au Directeur Général, face au manque de volontariat, on ne met que les jeunes arrivés..... et s'il n'y a eu que 1,7% lors de la dernière grève dans les AM, tous ces jeunes y étaient.

Attention, c'est le signe d'un certain malaise !

Aujourd'hui, à Cannes comme à Cadeï il n'y a pas de creux (période bleue) mais que des crêtes (période rouge) qui sont deviennent par moment des pics !

Le nerf de la guerre est l'emploi, il faut des créations d'emplois !

Il faut plus de personnel dans les accueils; et si le redéploiement est interdit, le protocole lui est un redéploiement indirect !

En janvier 2013 on a reçu à Cadeï 8000 personnes de plus qu'en 2012.

Quant à la formation professionnelle, les agents n'ont plus le temps d'en profiter.

L'administration propose de fermer une ½ journée les réceptions afin que les agents de l'accueil puissent avoir une vraie formation, ceux-ci n'ayant que très peu de temps libre dans leurs fonctions. Cette formation pourrait se faire avant la campagne I/R.

**La pénurie d'emplois se fait encore une fois sentir !**

Alors chaque organisation syndicale y va de sa solution.



La CFDT revendique une prime pour les agents de l'accueil.

M. Peiclier espère que la NBI sera la solution pour ces agents.

FO rappelle que la NBI aboutit à un régime de retraite par capitalisation et revendique l'intégration des primes dans le calcul de la pension civile, régime par répartition.



Solidaires par son expert propose de traiter le dossier du contribuable en totalité (même le RAR).....avec les effectifs nécessaires.

La caisse est aussi un élément important pour l'accueil à Cadeï où il n'y a qu'une caisse pour 5 SIP..

Un seul caissier absent le vendredi après-midi, il faut 2 agents formés pour être en renfort.

Rq : une indemnité de caisse d'un montant de 0,5 euro par jour ...Super.....

Par ailleurs, FO rappelle que les délais sont de la responsabilité des chefs des SIP.



**FO** s'étonne que seuls 32 signalements de comportements agressifs, physiques ou verbaux, de contribuables à l'encontre des agents aient été transmis à la direction....

Pour l'administration locale, il n'est pas admissible que le personnel se voit insulté, agressé dans l'exercice de ses fonctions. Tout acte de cette nature doit être dénoncé...et signalé.

Une affiche est déjà apposée dans les sites sur le respect envers la fonction publique, une autre pourrait l'être en indiquant les peines encourues envers un comportement incivique, insultant ou agressif.

L'administration envisage de faire passer un article sur le sujet dans la presse locale, et resensibilisera les agents et l'encadrement sur la nécessité de signaler toute agression.

L'administration nous informe d'une réunion avec les représentants de la CAF, CPAM, des assistantes sociales, CROUS... afin de permettre d'éclairer ces partenaires sur l'obligation de faire déposer, par les personnes dont ils gèrent les dossiers, une déclaration de revenus pour avoir un document fiscal avis d'imposition ou de non imposition, qu'après le dépôt de cette déclaration il y a un délai incompressible de 3 mois...

L'administration signale qu'elle travaille sur la mise au point d'un justificatif fiscal remplaçant l'avis d'imposition qui comporte des données personnelles. Ce justificatif fiscal pourrait être obtenu sur internet et les organismes sociaux pourraient vérifier qu'il s'agit du dernier document publié ...

Enfin dernière innovation : la création d'un "**voltigeur**"

Cet agent interviendrait en amont pour les personnes qui apportent un chèque pour payer leurs impôts ou taxes, pour accueillir les personnes se déplaçant pour un 1/3 à payer alors qu'ils ont payé leur impôt l'année dernière ...Déjà vu à Menton, en période d'affluence

#### 4° Questions diverses

- A Antibes\_un agent d'accueil est chargé du tutorat d'une recrue par PACTE pour le courrier, mais il est enlevé de l'accueil pour plusieurs mois !!!! Quid de la boîte aux lettres génériques de ce poste qui reçoit une quarantaine de méls par jour ?
- La formation sur la révision foncière le 7/02 ne semble pas avoir ravi les stagiaires, déçus par les informations reçues. L'administration centrale navigue-t-elle à vue. ???..Crainte d'affluence de redevables à l'accueil après cette révision...

- **FO** relate le climat désastreux après l'arrivée du nouveau chef au 2ème bureau des Hypothèques. Une note du directeur en date du 4 février a fait l'objet, dès le lendemain matin, d'un mail très directif et provocateur vis à vis du personnel. Il y a un gros problème de management pour cette personne.

M. Peiclier juge les propos très graves et rappelle que le Directeur Général demande plus d'humain dans les relations agents encadrants. Ce chef a tout faux.

- La note sur la déontologie a été mal perçue par des agents, elle parle de problème de paiement des impôts, de délais accordés... Elle pourrait laisser à penser que des sanctions disciplinaires pourraient être prises si l'agent avait des problèmes pour s'acquitter son impôt.

L'administration locale dédramatise cette note. Comme chaque citoyen, le fonctionnaire de la DGFIP a la possibilité de demander des délais en cas de difficultés financières, mais, comme tout à chacun, ne peut s'affranchir de faire la déclaration de revenus.

Chaque année, les décisions en matière de déontologie sont publiées sur l'intranet... rien de nouveau.



- Quid des locaux syndicaux à Thiers, à Valbonne...  
A Thiers, les Douanes vont prendre ce local I. L'administration recherche un autre local sur ce site.  
Pour Valbonne silence radio... Pour **FO** il semblerait que le chef de service ait fait des plans en oubliant le local syndical...**BRAVO !**

### Les Représentants FO

Les Représentants FO : P.CINQ, JM GILABERT, P.DUMAS, M DURAND, C.GIORDANO, V.ROMAND, J.VERPLAETSE



#### INFOS dernières minutes :

La campagne de notation est décalée et aura lieu entre le 25 février au 5 avril.  
Contrairement au décret Fonction Publique et à la note de service parue en novembre 2012, la DGFIP a décidé de ne pas attribuer de valorisation à 3 mois, même exceptionnellement.  
Du coup, tout recours portant sur une valorisation tendant à cumuler 3 mois in fine sera considérée comme irrecevable

Rappel: voir la fiche technique sur le lien ci dessous  
<http://www.fo-dgfip-sd.fr/006/spip.php?article145>

